

Séance du comité administratif du 31 mai 2023
Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance du comité administratif est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfète-suppléante, à laquelle il y avait quorum à l'édifice de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires suivants :

MM.	Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
	Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
	Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François

Madame Nancy Lavoie, adjointe à la direction générale – activités financières, est également présente.

La préfète-suppléante, madame Claudette Simard, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif présents et procède à la lecture du projet d'ordre du jour :

Projet d'ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)
 2. Dépôt du rapport d'activités (janvier – mars 2023)
Service de l'aménagement du territoire
 3. Certificat de conformité : Baie-Saint-Paul (règlement numéro R840-2023)
Service de la gestion des matières résiduelles et de l'environnement
 4. Octroi d'un contrat relatif au déneigement du centre de transfert des déchets
- Divers**
5. Demande de commandite : RISC (tournoi de golf bénéfice)
 6. CMQ : signature de l'avenant à l'entente administrative dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité
 7. Affaires nouvelles
 8. Courrier
 9. Période de questions du public
 10. Levée de l'assemblée

CA-2023-59 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption du projet d'ordre du jour, incluant l'ajout de sujets aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Patrick Lavoie et résolue unanimement.

**2- SDLE : DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS
(1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2023)**

Le rapport d'activités du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2023 a été transmis aux membres du Conseil et déposé au cours de la présente séance. Il est convenu de le publier sur le site web de la MRC et de le transmettre aux directeurs et directrices ainsi qu'aux conseillers et conseillères municipaux pour les tenir informés des activités réalisées par l'équipe du SDLE au cours de cette période.

CA-2023-60 3- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : BAIE-SAINT-PAUL (RÈGLEMENT NUMÉRO R840-2023)

ATTENDU QUE la ville de Baie-Saint-Paul a adopté le 8 mai 2023, le règlement portant le numéro R840-2023 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les usages conditionnels numéro R636-2015, dans le but principal d'ajouter les sections applicables aux unités d'habitation accessoires (UHA) et d'habitation intercalaire, ainsi que de modifier le règlement de zonage R630-2015, afin d'ajouter la terminologie applicable à une UHA et à une habitation intercalaire »;

ATTENDU QUE le règlement numéro R840-2023 est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro R840-2023 de la ville de Baie-Saint-Paul.

CA-2023-61 4- OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF AU DÉNEIGEMENT DU CENTRE DE TRANSFERT DES DÉCHETS

ATTENDU l'appel de propositions effectué auprès d'entreprises de la région relativement au déneigement du centre de transfert des déchets situé à Saint-Placide;

ATTENDU les trois propositions suivantes reçues :

Entreprises	Coût forfaitaire (avant taxes)	Total (taxes incluses)
Service MP Charlevoix Inc.	14 400 \$	16 556,40 \$
9476-1905 Québec Inc. (Déneigement jmb)	13 800 \$	15 865,55 \$
Excavation Dominic Tremblay Inc.	24 500 \$	28 168,88 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat de déneigement du centre de transfert des déchets à l'entreprise 9476-1905 Québec Inc. (Déneigement jmb) au montant total estimé de 13 800 \$ (avant taxes), une somme imputée au budget de la gestion des matières résiduelles et de l'environnement.

**CA-2023-62 5- DEMANDE DE COMMANDITE : RISC
(TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE)**

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC octroie un don de 125 \$ au RISC, correspondant à l'achat d'une publicité pour un trou de golf, dans le cadre de sa levée de fonds annuelle, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.

**CA-2023-63 6- CMQ : SIGNATURE DE L'AVENANT À
L'ENTENTE ADMINISTRATIVE DANS LE
CADRE DE L'ALLIANCE POUR LA
SOLIDARITÉ**

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a transmis à la MRC de Charlevoix un avenant à l'entente signée avec le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) dans le cadre de la mesure des Alliances pour la solidarité du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2018-2023;

ATTENDU QUE cet avenant spécifie les modalités de la bonification financière provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales et qu'il a pour objet de modifier la durée et la contribution à l'entente, qui bénéficiera d'une somme additionnelle de 70 000 \$ en 2022-2023 et qui sera maintenue jusqu'au 31 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE le préfet, monsieur **Pierre TREMBLAY**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, soient autorisés à signer l'entente administrative dans le cadre de l'alliance pour la solidarité intervenant avec la CMQ, le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales et les MRC de la Capitale-Nationale.

7- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

8- COURRIER

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec nous informe qu'il accorde un délai supplémentaire aux MRC pour effectuer la transmission de leur projet de plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) jusqu'au 16 décembre 2023.

La CPTAQ nous transmet le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire du dossier numéro 440209, à Saint-Hilarion.

Le Tribunal administratif du Québec nous transmet :

- Une décision numéro SAI-Q-263519-2208, à Petite-Rivière-Saint-François.
- Une décision numéro SAI-Q-264435-2210, à Baie-Saint-Paul.
- Une décision numéro SAI-Q-264085-2209, à Petite-Rivière-Saint-François.

DIVERS

Le MAC de Charlevoix nous transmet un avis de convocation à la 46^{ième} assemblée générale annuelle des membres.

La MRC de L'Islet nous informe que leur règlement numéro 02-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet concernant les résidences de tourisme, les limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Roch-des-Aulnaies, la carte des grandes affectations et certaines dispositions du document complémentaire est en vigueur depuis le 24 avril 2023.

La Fondation Émergence nous transmet un document concernant la mobilisation contre le harcèlement des personnes LGBTQ+ en milieu de travail.

9- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

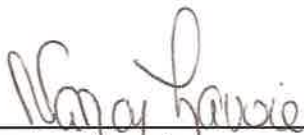
Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

CA-2023-64 10- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Christyan Dufour et résolue unanimement. Il est 16 h 06.



Claudette Simard
Préfète suppléante



Nancy Lavoie
Adjointe à la direction générale - Activités financières